BON A LANCER

Section 0. Avis d'appel d'offres

Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi (COUS AC)

Objet : *Assurance maladie au profit du personnel du COUS-AC*

Référence SIGMAP de l'Appel d'Offres : *S_SRH_114954*

Avis n° : 12 **/2026/MESRS/COUS-AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du** 12 août **2026**

Identification de la procédure : **Avis n° :** 12 **/2026/MESRS/COUS-AC/PRMP/CCMP/S-PRMP du** 12/08/ **2026**

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics **Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi (COUS-AC)** version 2 publié sur le portail web des marchés publics le *21 mai 2026.*

2. Le **Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi (COUS-AC)** *a obtenu dans le cadre de son budget* des fonds du budget national, afin de financer l'accès aux soins de santé de qualité, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'a*ssurance maladie au profit du personnel du COUS-AC.*

3. Le **Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi (COUS-AC)** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services d'assurance maladie pour le personnel. Ces services sont à exécuter par une compagnie d'assurance au profit du personnel du Cous-AC qui compte un effectif de mille cent trente-deux (1 132) agents, répartis dans sept (7) départements à savoir : Atlantique, Littoral, Mono, Ouémé, Plateau, Zou et Collines. Les services seront exécutés sur une période de douze (12) mois. L*es variantes ne seront prises en considération.*

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Personne responsable des marchés publics**, *Email :* **cgougounon@gouv.bj** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au **Secrétariat permanent des marchés publics du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi sis à Gbégamey, 2e von après la poste en quittant l'ENEAM pour vodjè, au 2e étage aile gauche 5e bureau à droite faisant face au couloir, 01 BP 2236 Cotonou** de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale GMT+1) *et/ou sur le site web : Non applicable.*

6. **Les exigences en matière de qualification sont :**

a) Pour les anciennes entreprises

- **Exigences techniques et expériences :**

- Être une compagnie d'assurance de dommages, disposant d'un agrément délivré par le Ministère en charge du secteur des assurances justifiée par l'agrément et le registre de commerce et de crédit immobilier (RCCM) ou les statuts ;
- avoir réalisé, au cours des trois (03) dernières années 2023, 2024, 2025 et de l'année en cours, au moins deux (02) marchés d'assurance santé groupe au profit de l'administration publique ou privé **portant chacun sur un montant minimum hors taxes de 80 000 000 FCFA justifié par les copies légalisées des attestations de service fait ou de bonne exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant des marchés en copie simple) signées par les Directeurs Généraux ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé** ;
- Disposer d'un réseau étendu de soins, de toutes les spécialités et de pharmacies partenaires couvrant toutes les grandes villes du Bénin et en fournir la preuve ;
- Produire en original ou en copie légalisée, le titre de propriété ou l'attestation d'autorisation d'exploitation de logiciel santé capable de fournir des analyses des dépenses de santé ;
- Être capable de délivrer des cartes de soins pour l'ensemble du personnel dès la transmission des dossiers (une fois que le marché est attribué) ;
- Avoir des conventions de partenariat avec les établissements hospitaliers (hôpitaux, cliniques, pharmacies, centre de santé, etc.) sur toute l'étendue du territoire national dont un (01) en Afrique et deux (02) dans le reste du monde ;
- Produire un (01) spécimen de la carte d'assuré. Les cartes à délivrer aux assurés seront individuelles ;
- Joindre un numéro de service d'écoute à quatre (04) chiffres ;

- Produire le modèle de projet de convention d'assurance conformément à l'arrêté ANNEE 2020 N° 1977-c/MEF/CAB/SGM/DGAAE/DA/SIFR 316 SGG/20 portant documents types de souscription des contrats d'assurance maladie groupe au profit des structures de l'Etat ;
- Disposer de moyens humain et matériel nécessaires à l'exécution de la prestation, tels que définis aux points 5 et 6 de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification.

- **Exigences financières :**

- Fournir les états financiers des années 2025, 2024 et 2023 présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI.
  Les états financiers devront comporter l'état **C4 clairement identifié** qui ne doit laisser apparaître aucune insuffisance de couverture des engagements règlementés et l'état **C11 clairement identifié** qui doit afficher une marge de solvabilité,
- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) un chiffre d'affaires annuel moyen hors taxes égal au moins à cent millions six cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize (100 635 593) FCFA, justifié par les états financiers fournis dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de treize millions quatre cent dix-huit mille soixante-dix-neuf (13 418 079) FCFA prouvé par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agrée en République du Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- **Exigences techniques et expériences :**

- Être une compagnie d'assurance de dommages, disposant d'un agrément délivré par le Ministère en charge du secteur des assurances justifiée par l'agrément et le registre de commerce et de crédit immobilier (RCCM) ou les statuts ;
- avoir réalisé, au cours des trois (03) dernières années 2023, 2024, 2025 et de l'année en cours, au moins deux (02) marchés d'assurance santé groupe au profit de l'administration publique ou privé **portant chacun sur un montant minimum hors taxes de 80 000 000 FCFA justifié par les copies légalisées des attestations de service fait ou de bonne exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant des marchés en copie simple) signées par les Directeurs Généraux ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé** ;
- Disposer d'un réseau étendu de soins, de toutes les spécialités et de pharmacies partenaires couvrant toutes les grandes villes du Bénin et en fournir la preuve ;
- Produire en original ou en copie légalisée, le titre de propriété ou l'attestation d'autorisation d'exploitation de logiciel santé capable de fournir des analyses des dépenses de santé ;
- Être capable de délivrer des cartes de soins pour l'ensemble du personnel dès la transmission des dossiers (une fois que le marché est attribué) ;
- Avoir des conventions de partenariat avec les établissements hospitaliers (hôpitaux, cliniques, pharmacies, centre de santé, etc.) sur toute l'étendue du territoire national dont un (01) en Afrique et deux (02) dans le reste du monde ;
- Produire un (01) spécimen de la carte d'assuré. Les cartes à délivrer aux assurés seront individuelles ;
- Joindre un numéro de service d'écoute à quatre (04) chiffres ;
- Produire le modèle de projet de convention d'assurance conformément à l'arrêté ANNEE 2020 N° 1977-c/MEF/CAB/SGM/DGAAE/DA/SIFR 316 SGG/20 portant documents types de souscription des contrats d'assurance maladie groupe au profit des structures de l'Etat ;
- Disposer de moyens humain et matériel nécessaires à l'exécution de la prestation, tels que définis aux points 5 et 6 de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification.

- **Exigences financières :**

- Les entreprises naissantes devront fournir le bilan d'ouverture, et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence, les états financiers de leurs années d'existence. La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée ;
- Disposer d'une assurance des risques professionnels pour la couverture des risques à hauteur de quatre-vingt-huit millions cinq cent cinquante-neuf mille trois cent vingt et un (88 559 321) FCFA ;
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de treize millions quatre cent dix-huit mille soixante-dix-neuf (13 418 079) FCFA prouvé par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agrée en République du Bénin ;

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de douze (12) mois.

BON A LANCER

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 14/08/ 2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **secrétariat permanent des marchés publics du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi sis à Gbégamey, 2e von après la poste en quittant l'ENEAM pour vodjè, au 2e étage aile gauche 5e bureau à droite faisant face au couloir, 01 BP 2236 Cotonou**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web (non applicable) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.
Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent des marchés publics du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi sis à Gbégamey, 2e von après la poste en quittant l'ENEAM pour vodjè, au 2e étage aile gauche 5e bureau à droite faisant face au couloir, 01 BP 2236 Cotonou** au plus tard le 07/09/2026 à 09 heures 00 minute. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.
10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de la Direction Générale du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi sis à Gbégamey, 2e von après la poste en quittant l'ENEAM pour vodjè, au 2e étage aile gauche 2e bureau à droite, 01 BP 2236 Cotonou** le 07/09/ 2026 à 09 heures 30 minutes (heure locale GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de huit cent cinq mille quatre-vingt-cinq (805 085) *francs CFA*.
En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre-vingt-dix (90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Fait à Cotonou, le 12 Août 2026

La Personne responsable des marchés publics

Cyril Kocou GOUGOUNON

[1] Ce modèle de fiche de retrait/récépissé est téléchargeable sur le site web de l'ARMP consultable à l'adresse www.armp.bj